

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

**CELLULE DE COORDINATION DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES
EN CÔTE D'IVOIRE (CC-PRICI)**



MINISTERE DES TRANSPORTS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DE LA
CIRCULATION (DGTTTC)**

**PROJET DE CONNECTIVITE INCLUSIVE ET D'INFRASTRUCTURES
RURALES EN CÔTE D'IVOIRE
(PCR-CI)**

**SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE
STRATEGIE DE MOBILITE RURALE DANS LES REGIONS DU NORD DE LA
CÔTE D'IVOIRE**

NOVEMBRE 2023

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE	3
2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE.....	3
3. RÉSULTATS ATTENDUS	3
4. CONSISTANCE DES PRESTATIONS	4
5. DUREE, CALENDRIER DE LA MISSION ET LIVRABLES.....	5
5.1 Durée de la mission.....	5
5.2 Calendrier et livrables.....	6
6. QUALIFICATIONS, METHODE DE SELECTION, PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIERE	Erreur ! Signet non défini.
7. SÉLECTION DU CONSULTANT	Erreur ! Signet non défini.
8. SUIVI DE L'ÉTUDE	Erreur ! Signet non défini.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Dans sa politique de développement, la Côte d'Ivoire s'est très tôt investie dans la modernisation de son secteur de transport, pour en faire l'un des piliers de son essor économique. Dans cette optique, le transport routier qui permet aussi bien le déplacement des populations que l'écoulement des productions agricoles et industrielles occupe une place de choix.

Cependant, la concentration des moyens de transport en zone urbaine du fait d'une offre et d'une demande plus accrue, conduit à une raréfaction de ces moyens en zone rurale. Cette situation engendre des difficultés à se déplacer et à écouler les productions agricoles ; ce qui occasionne un manque à gagner pour les producteurs et contribue à des niveaux de pauvreté élevés dans les zones rurales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Projet de Connectivité inclusive et d'infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI) », il est envisagé d'identifier les moyens de transport les plus adaptés pour améliorer la mobilité en milieu rural, en particulier en faveur des groupements féminins, dans les zones rurales des onze (11) régions du Nord de la Côte d'Ivoire, à savoir : le Bafing, le Worodougou, le Béré, le Hambol, le Gontougou, le Kabadougou, le Folon, la Bagoué, le Poro, le Tchologo et le Bounkani.

Le PCR-CI est cofinancé à hauteur de 500 millions USD par l'Association Internationale de Développement (IDA : 300 millions USD) et la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures (AIIB : 200 millions USD). L'Etat de Côte d'Ivoire apportera un complément de financement à hauteur d'environ 71,2 millions USD à travers le financement des travaux d'entretien routier par le Fonds d'Entretien Routier (FER) à partir de 2017.

Les présents termes de référence visent à recruter un Consultant (Firme) pour effectuer l'état des lieux de la mobilité en milieu rural, déterminer l'approche adéquate pour leur développement en vue d'assurer le déplacement des populations et l'écoulement des produits agricoles en milieu rural, en particulier pour les organisations féminines.

2. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'un des objectifs du programme de mobilité dans le cadre du PCR-CI est de recommander des stratégies pour l'amélioration des transports dans les zones rurales du Nord de Côte d'Ivoire. Ce programme préconise l'adoption de moyens transport en vue de faciliter le mouvement des marchandises et d'accroître la mobilité des personnes. Ainsi des études (enquêtes) approfondies doivent être menées auprès des populations.

De façon spécifique, il s'agira de déterminer :

- les moyens de transport qui peuvent améliorer la mobilité des populations rurales ;
- les dispositions institutionnelles pour encadrer la mobilité en milieu rural et les mesures d'application ;
- les mesures pour accompagner les organisations féminines dans le cadre d'un projet pilote.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette étude sont principalement :

- l'état des lieux de la mobilité en milieu rural est réalisé ;
- les moyens de transport adéquats à la zone du projet sont définis ;
- la stratégie d'appui aux populations pour l'acquisition des moyens de transport et la rentabilité de leur exploitation sont définies ;
- les conditions d'une opération pilote en faveur d'organisations féminines sont définies.

4. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le PCR-CI couvre les onze (11) régions du Nord de la Côte d'Ivoire et porte en particulier sur les zones rurales où les routes rurales sont prévues être réhabilitées et entretenues dans le cadre du PCR-CI.

L'étude consistera à mener les activités suivantes :

- **Activité 1 : Evaluation et diagnostic**

Ce premier volet consiste à caractériser les déficits en mobilité rurale, à travers une évaluation de la demande confrontée à l'offre actuelle.

Le Consultant fera une évaluation des modes de déplacement et mettra en évidence les déficits, en particulier pour les groupes vulnérables (femmes par exemple). Dans ce cadre, il identifiera les moyens de transport utilisés actuellement, et surtout les contraintes auxquelles font face les populations (durée, confort, pénibilité, moyens des déplacements, coût du service, coût d'acquisition et d'exploitation/entretien, etc.) en fonction de l'état des routes. Ce volet de l'étude se fera également en fonction des besoins spécifiques : déplacement des personnes ou des marchandises, avec un accent particulier sur l'accès des femmes aux marchés pour les produits agricoles.

L'analyse sera étayée par des données qualitatives mais aussi quantitatives. Vue l'étendue du périmètre d'étude, il n'est pas attendu d'enquête couvrant toutes les régions ; toutefois, le Consultant fera des enquêtes par échantillonnage (minimum 1.000 personnes réparties sur au moins trois (03) régions de la zone de projet). L'enquête sera également menée auprès d'au moins quinze (15) groupements de femmes productrices agricoles réparties sur les mêmes trois régions en allant d'Ouest en Est et doit tenir compte de la dispersion des localités (comme exemple les régions du Folon, du Poro et du Gontougo).

Ce volet de l'enquête portera sur coopératives féminines situées à proximité des routes rurales stratégiques qui seront réhabilitées et entretenues dans le cadre du PCR-CI et faire ressortir les éléments suivants :

- ✓ le nom du groupement féminin et son année de création,
- ✓ l'organisation de l'association (les représentants de l'association)
- ✓ la taille de la coopérative,
- ✓ les types de produits cultivés,
- ✓ les quantités agricoles produites,
- ✓ les périodes de culture,
- ✓ les moyens financiers dont disposent la coopératives ;
- ✓ les moyens de transport utilisés par ces coopératives pour leur déplacement vers leurs champs et surtout pour écouler leurs productions agricoles des zones de productions vers les marchés et/ou zones de groupages ;
- ✓ etc.

N.B : le consultant pourra ajouter d'autres informations nécessaires afin d'obtenir une étude très approfondie.

A l'issue du diagnostic et donc des déficits mis en évidence en termes de mobilité, le Consultant proposera la formulation d'un ou plusieurs objectifs (de développement – et non de possession de moyens).

- **Activité : 2 – Scenarii envisageables pour l'amélioration de la mobilité en milieu rural, pour atteindre l'objectif retenu à l'issue de la tâche 1.**

Développer des scenarii (**au moins trois**, y compris des moyens de transports les plus adéquats dans les zones rurales ciblées, en précisant les avantages et inconvénients de leur utilisation) pour renforcer les moyens de déplacement des populations rurales à l'horizon 2035, chacun d'eux étant assorti d'indicateurs de résultats (durée, confort, coût, etc.) et d'une analyse comparative en termes de rentabilité socio-économique (y compris éventuellement Taux de Rentabilité Economique ou autre). Ces scenarii seront également caractérisés, entre autres, par des paramètres de (i) niveau de service ainsi que (ii) les moyens financiers à mobiliser aussi bien par l'Etat que les autres parties prenantes.

- **Activité 3 – Eléments de stratégie.**

Sur la base du scenario retenu par le Client à l'issue de l'étape précédente, le Consultant doit proposer :

- **Au plan technique** : les niveaux de service (avec une description des caractéristiques) en fonction des catégories de bénéficiaires et/ou de motif de déplacement, avec une estimation des coûts ;
- **un cadre institutionnel** efficace de mise en œuvre de cette stratégie : identification des acteurs clés ainsi que l'organisation à mettre en place pour leur implication effective. Les propositions s'appuieront sur le cadre législatif actuel, notamment en ce qui concerne la décentralisation. L'étude pourra toutefois indiquer les évolutions envisageables au plan législatif, sans que cela soit forcément un déterminant de la stratégie ;
- **Au plan financier** : un plan de financement de la stratégie, s'appuyant sur des ressources potentiellement mobilisables, ainsi que les modalités de sécurisation de ces ressources. L'étude accordera une attention particulière au rôle que pourraient jouer les régions.

- **Activité 4 – Indicateurs de performance.**

Déterminer les indicateurs de suivi pour l'évaluation des performances. On distinguera clairement les indicateurs de développement (effets ou impacts – par exemple le niveau d'accessibilité des populations) des indicateurs de produits (quantités de moyens etc.).

- **Activité 5 : Cadre de mise en œuvre de la phase pilote**

Sur la base de la stratégie retenue, le Consultant définira les conditions de mise en œuvre d'une phase pilote d'accompagnement à l'acquisition par les organisations de production agricoles (OPA) féminines. Il proposera ainsi : (i) des critères d'éligibilité des OPA ; (ii) les approches pour les rentabiliser après leur acquisition (établissement d'un compte d'exploitation suivant au moins trois variantes de moyens de transport et/ou de taille de groupe et/ou d'a) ainsi que (iii) des mesures d'accompagnement et/ou des dispositions à prendre pour la mise en œuvre.

5. DUREE, CALENDRIER DE LA MISSION ET LIVRABLES

5.1 Durée de la mission

La mission se déroulera sur une durée globale **de soixante (60) jours**. Cette durée n'inclut pas la période de validation des rapports par le Maître d'Ouvrage.

5.2 Calendrier et livrables

Le consultant élaborera les rapports indiqués dans le tableau ci-après.

Chaque rapport, aussi bien dans sa forme provisoire que définitive (après intégration des éventuels commentaires du Client), sera produit en cinq (05) exemplaires (support papier) et sur support électronique.

Tous les rapports seront rédigés en français.

Livrables	Délai de transmission
Rapport de démarrage : ce rapport indiquera la méthodologie de travail, les difficultés envisagées, le chronogramme détaillé de la mission ainsi que les tâches spécifiques de chacun des experts mobilisés	Sept (07) jours calendaires après l'ordre de service de démarrage de l'étude.
Rapport Activité 1 : Evaluation et diagnostic	Trente (30) jours calendaires après la validation du Rapport de démarrage.
Rapport Activité 2 : Scenarii envisageables	Quinze (15) jours calendaires après validation du Rapport Activité 1.
Rapport provisoire de la stratégie de mobilité rurale, comprenant une synthèse des rapports Activité 1 et 2, en plus des éléments des Activités 3, 4 et 5 : Eléments de stratégie – Indicateurs de performance – Cadre (plan d'action) de mise en œuvre de la phase pilote.	Quinze (15) jours calendaires après la validation du Rapport Activité 2

Les documents remis sur support électronique seront au format d'origine (Word, Excel, PDF pour les textes et les estimatifs, et DWG/.DXF, PDF pour les plans) et fournis avec les documents sur papier.

La version finale du rapport sera traduite en langue anglaise et produite en cinq (05) exemplaires support papier et un (01) exemplaire sur support électronique.

6. COMPOSITION ET QUALIFICATIONS DE L'EQUIPE DU CONSULTANT

Le Consultant devra être un bureau d'études justifiant d'une solide expérience dans les prestations analogues à la mission actuelle, notamment dans des zones rurales. Il devra aussi posséder une expérience minimale de dix (10) années et avoir réalisé de façon satisfaisante des études analogues en Afrique sub-saharienne.

Le Consultant devra mobiliser une équipe qui comprendra au minimum les Experts clés suivants :

- **Un Ingénieur en Economie des Transports (Chef de mission)** : titulaire d'un diplôme (Bac + 5 minimum) en économie des transport (ou discipline analogue) ayant une expérience professionnelle minimale de dix (10) ans. Il devra avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires dans un programme d'appui au secteur des transports, dont un (01) dans le domaine rural. Une expérience dans le domaine des Moyens Intermédiaires des Transports en Afrique sub-saharienne sera un atout ;

- **Un socio-économiste** : titulaire d'un diplôme (BAC+3 minimum) en sciences sociales, environnementales, économiques (ou discipline équivalente), ayant au moins 5 années d'expérience générale et ayant réalisé au moins deux (02) enquêtes analogues en milieu rural. Il doit avoir une connaissance des problématiques sociales en milieu rurales en Afrique, des compétences en animation sociale et en mobilisation des communautés.

Une parfaite connaissance de la langue française (parlée et écrite) sera indispensable pour tous les experts car l'ensemble des échanges du Consultant avec le Client et les parties prenantes au projet se fera en français.

Le personnel auxiliaire nécessaire à l'accomplissement de la mission (enquêteurs etc.) est à la charge du Consultant.

7. SUIVI DE L'ÉTUDE

La validation technique des livrables (vérification de la conformité avec les TdR) sera assurée par la CC-PRICI, en rapport avec les services du Ministère des Transports.

La portée de cette étude nécessite que soient associées toutes les parties prenantes dans le cadre d'un Comité Technique de Suivi (CTS), principalement chargé d'apprécier les options proposées et de formuler des suggestions sur les choix possibles. Ce Comité sera composé de représentants :

- du Ministère des Transports ;
- de la Cellule de Coordination des Projets d'Infrastructures en Côte d'Ivoire (CC-PRICI) ;
- des représentants des Conseils Régionaux bénéficiaires du PCR-CI

Trois ateliers de restitution des livrables (un après chaque livrable) seront effectués en atelier. Les ateliers tiendront sur d'une journée et se dérouleront dans une ville de la zone de projet. L'organisation de ces ateliers sera prise en charge par la CC-PRICI, le Consultant en étant le facilitateur (son déplacement à sa propre charge).

8. AUTRES INFORMATIONS

Le Consultant est prévenu que sa mission se déroulera dans des zones à risque moyen, élevé ou très élevé en matière de sécurité. Une évaluation des risques sécuritaires a été faite dans le cadre du projet et a permis d'identifier de telles zones, qui se situent principalement autour de Kafolo, Téhini et Doropo dans la région du Bounkani. Parmi les risques figurent ceux relatifs aux atteintes à l'intégrité physique des personnes et aux biens, notamment les attaques à mains armées, cas de braquages, les pertes en vies humaines, les enlèvements, les blessures physiques, la destruction ou le vol des biens et actifs du projet sans lien avec le terrorisme mais liés à la criminalité présente dans plusieurs localités du projet. Le Consultant est prévenu que la situation pourrait évoluer et le Maître d'Ouvrage prendra des dispositions pour, autant que possible, communiquer des informations sur la situation sécuritaire.

Le Consultant effectuera la vérification des antécédents des personnes qu'il emploiera, afin de révéler toute allégation d'abus, d'utilisation inappropriée de la force ou d'autres activités criminelles et d'actes répréhensibles dans le passé. Aucun employé pour lequel ces contrôles auront révélé des informations négatives crédibles ne sera employé par le Consultant, qui est seul responsable vis-à-vis du Maître d'Ouvrage de cette opération de vérification.

Dans les zones identifiées comme à risque modéré ou plus, les déplacements du Consultant devront être su au préalable par l'Expert Sécurité du Maître d'Ouvrage. La circulation nocturne est interdite (organiser les déplacements en conséquence).

Dans les autres zones (à risque faible), les déplacements ne feront l'objet d'aucune mesure de sécurité particulière.

9. SÉLECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera recruté sur la base des procédures de la **Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (QC)**, définies dans les Règlements de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement de Juillet 2016, révisés en Novembre 2020.